



REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OFFLANGES

Séance du 15 juin 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11			L'an deux mille vingt-six, Le quinze du mois de juin à dix-neuf heures quinze minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame BROIGNIEZ Véronique, 1 ^{ère} Adjointe au Maire.		
Date de convocation : 08/06/2026 Date d'affichage : 18/06/2026			Présents : BROIGNIEZ Véronique, LENOBLE Alexandre, LORMET Philippe, GRAS LAPLANTE Estelle, BONIN Berengère (partie à 21h), THABARD Nicolas (arrivé à 19h58), VEURIOT Hélène, HAWHECKER Marion, BONNIN Leo (arrivé à 19h54), Excusés : GRAS Jean Michel pouvoir à GRAS LAPLANTE Estelle, DOMINICUS Stéphane pouvoir à LENOBLE Alexandre		
VOTE	Abstention	0	Secrétaire de séance : GRAS LAPLANTE Estelle.		
	Contre	0			
	Pour	11			

DELIBERATION 2026-28

Réhabilitation du mur de soutènement - Rue du Château d'Eau - Attribution du marché de travaux - Garde-corps

VU les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celles du :

- 17/11/2023 retenant la proposition et attribue la mission de Mandataire au SIDEC du Jura ;
- 08/03/2024 retenant l'offre de GEOLITHE (maître d'œuvre) ;
- 26/11/2024 approuvant le Projet établi par le Cabinet GEOLITHE estimant les travaux à 371 395,00 € HT, soit un montant toutes dépenses confondues de 450 000,00 € HT ;
- 27/06/2025 attribuant les travaux à l'entreprise TETRA pour un montant de 373 157,00 HT.

CONSIDERANT l'avenant n°2 de l'entreprise TETRA précisant la volonté de la commune, en accord avec l'entreprise titulaire, de retirer la prestation « garde-corps » du périmètre du marché de travaux,

CONSIDERANT les résultats de la consultation pour la mise en place d'un garde-corps lancée en procédure adaptée en date du 20/05/2026 et le choix du pouvoir adjudicateur de retenir l'offre de base de l'entreprise REMY – 25410 DANNEMARIE SUR CRETE pour un montant de 28 560,00 € HT soit 34 272,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **CONFIRME** le choix retenir l'offre de base de l'entreprise REMY – 25410 DANNEMARIE SUR CRETE pour un montant de 28 560,00 € HT soit 34 272,00 € TTC,
- ✓ **AUTORISE** le Président du SIDEC, mandataire, à passer le marché avec l'entreprise retenue,
- ✓ **DELEGUE** au Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le Code de la Commande publique nécessaires à la passation et l'exécution de l'ensemble des marchés de l'opération, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget.
- ✓ **S'ENGAGE** à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 039-213903925-20260615-2026_28-DE



Pour extrait certifié conforme,
La 1^{ère} Adjointe,
BROIGNIEZ Véronique.

